

ANNEE SCOLAIRE 2026 -2027

DOSSIER d'INSCRIPTION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que votre enfant a été affecté au lycée professionnel Victor Hugo.
Afin de procéder à son inscription pour la prochaine rentrée scolaire, vous devrez vous présenter à la chaîne d'inscription selon le planning suivant

PLANNING CHAINES INSCRIPTIONS à RESPECTER IMPERATIVEMENT:

JEUDI 2/07/2026 de 8h à 12h : 8h00 à 10h00 : noms de famille de A à L. 10h00 à 12h00 noms de famille de M à Z

- Seconde GATL (Gestion Administration - Transport et Logistique)
- Seconde ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne)

JEUDI 2/07/2026 de 13h30 à 17h : 13h30 à 15h30 : noms de famille de A à L. 15h30 à 17h00 : noms de famille de M à Z

- Seconde MAVI (Marchandisage Visuel)
- Seconde OL (Optique Lunetterie)
- Seconde MCC (Métiers de la Couture et de la Confection)

VENDREDI 3/07/2026 de 8h à 12h : 8h00 à 10h00 : noms de famille de A à L. 10h00 à 12h00 : noms de famille de M à Z

- CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE)
- CAP Accompagnement au Grand Age (AAGA)
- CAP Equipier Polyvalent du Commerce (CEPC)

VENDREDI 3/07/2026 de 13h30 à 15h00 :

- CAP Vêtement Tailleur (CVT)
- CAP Vêtement Flou (CVF)
- PREMIERES « PASSERELLES »

DOCUMENTS à FOURNIR OBLIGATOIREMENT lors de l'INSCRIPTION :

Veillez respecter IMPERATIVEMENT le NOMBRE de photocopies demandées

- ✓ **2** Photocopies Pièce d'identité de l'élève – RECTO et VERSO.
- ✓ Autorisation du Représentant Légal dûment remplie : MINEUR ou MAJEUR
- ✓ **2** photocopies Livret de famille et/ou acte de naissance.
- ✓ **1** photocopie de la pièce d'identité Père RECTO et VERSO

Tournez la PAGE SVP !

- ✓ **1 photocopie** de la pièce d'identité **Mère** RECTO et VERSO
- ✓ Si l'élève est sous ordonnance de placement, décision de prise en charge, certificat de tutelle.... **Fournir 1 document justifiant de la qualité du représentant légal.**
- ✓ **1 RIB : PARENTS pour le service INTENDANCE**
- ✓ **1 RIB : ELEVE ou PARENTS ou Association (ASE) pour le paiement des allocations de stage (PFMP)**
- ✓ **1 photocopie de l'ATTESTATION de RECENSEMENT dès 16 ans (à faire en MAIRIE)**
et plus tard Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- ✓ **1 photocopie du SAVOIR NAGER (si vous l'avez obtenu)**
- ✓ **1 photocopie du PSC1 (si vous l'avez obtenu)**

INFORMATIONS TRANSPORTS + INTERNAT :

PASS REGION : les demandes se font au lycée durant les inscriptions du 2 et 3 juillet 2026.

Informations complètes sur le site de la Région Auvergne Rhône-Alpes : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr>

Le Pass'Région (accès au lycée + carte de cantine) sera obligatoire dès la rentrée.

Pour faire cette demande, les élèves devront avoir une **adresse mail personnelle**, distincte de celle de leurs parents et à laquelle ils devront avoir accès durant l'inscription.

TRANSPORTS SCOLAIRES : modalités pour l'inscription

- Pour les élèves domiciliés sur le réseau CITEA : <http://www.citea.info>
- Pour tous les autres élèves : <https://www.laregionvoustransporte.fr/transport-scolaire/>

INTERNAT : les familles formulent une demande de place à l'internat au moment des inscriptions. Les places seront attribuées ultérieurement, et les familles informées avant le 10 juillet 2026.

Assurez-vous que les moyens de transport permettent à votre enfant de respecter les horaires du lycée (8h05-17h20). Le respect des horaires est une condition de l'inscription.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

INSCRIPTION Année scolaire : 2026-2027 LP VICTOR HUGO-02600372

Formation :

Classe :

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom de famille : Sexe : F ☐ M ☐

Nom d'usage : Né(e) le : ____ / ____ / ____

Prénom : Prénom 2 :

Pays de naissance : Département de naissance :

Commune de naissance : Nationalité :

☎ Mobile : Courriel :@.....

Etablissement fréquenté en 2025/2026 :

**CHOIX d'une Option facultative au BAC (le mercredi après-midi) pour les SECONDES PRO
UNIQUEMENT** , n'existe pas pour les CAP:

☐ Théâtre

OU

☐ Arts plastiques

RESPONSABLE LEGAL N°1

Lien avec l'élève : à contacter en priorité : ☐

Ce lien est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grands-parents), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), élève lui-même (pour les élèves majeurs), Tuteur

Nom de famille : Civilité : Mme ☐ M. ☐

Nom d'usage : Prénom :

Adresse :

Code postal : ____ Commune :

NOM de l'EMPLOYEUR :

Courriel :@.....

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresses et courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ de recevoir des SMS : ☐

RESPONSABLE LEGAL N°2

Lien avec l'élève : A contacter en priorité : ☐

Nom de famille : Civilité : Mme ☐ M. ☐

Nom d'usage : Prénom :

Adresse :

Code postal : ____ Commune :

NOM de l'EMPLOYEUR :

Courriel :@.....

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de transmettre mes adresses et courriel aux associations de parents d'élèves : ☐ de recevoir des SMS : ☐

AUTRE PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève : Civilité : Mme ☐ M. ☐

Nom de famille : Prénom :

☎ Domicile : ☎ Travail : ☎ Mobile :

J'accepte de recevoir des SMS : ☐

PERSONNE EN CHARGE DE L'ÉLÈVE (concerne uniquement les élèves placés) A contacter en priorité : ☐

La personne en charge : Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial.

Lien avec l'élève : Civilité* : Mme ☐ M. ☐

Nom de famille : Prénom : ☎ :

Adresse :

Code postal : ____ Commune : Courriel :@.....

Autorisation du représentant légal - Année scolaire 2026-2027

Allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel.

Je soussigné (e) (Nom, prénom) :

Représentant légal de l'élève (cocher la case correspondante) : ☐ MINEUR ☐ MAJEUR

(Nom, prénoms) : En classe de

Né(e) le : à

Conformément à l'arrêté du 11 août 2023 référence MENE2319040A déterminant les montants et les conditions de versement de l'allocation aux lycéens de la voie professionnelle engagés dans des périodes de formation en milieu professionnel, je confirme les modalités de versement de cette allocation :

☐ Sur le compte bancaire de **L'ÉLÈVE** en tant que bénéficiaire direct de l'aide **(joindre RIB)**

☐ Sur le compte bancaire d'une **PERSONNE MORALE** (Aide Sociale à l'Enfance, Association...) en tant que bénéficiaire direct de l'aide **(joindre RIB)**

☐ Sur mon compte bancaire en tant que **REPRÉSENTANT LÉgal** **(joindre RIB)**

Cette autorisation doit obligatoirement être accompagnée d'une copie de la pièce prouvant le lien entre le représentant légal ou la personne morale et l'élève MINEUR ci-dessus mentionné (Livret de famille, acte de naissance, ordonnance de placement, décision de prise en charge...)

En conformité avec ce choix, je :

- Certifie que les coordonnées bancaires transmises à l'établissement dont dépend l'élève sont exactes ;
- Demande et accepte que tous les versements relatifs à l'allocation susmentionnée soient réalisés sur ces coordonnées de paiement pour la période relative à l'année scolaire en cours.

En cas d'erreur ou de modification des coordonnées bancaires au cours de l'année, le bénéficiaire et son représentant légal s'engagent à en informer l'établissement dont le bénéficiaire dépend et à lui communiquer dans les plus brefs délais un nouveau relevé d'identité bancaire.

En cas de changement d'établissement dans l'année, une nouvelle autorisation du représentant légal doit être transmise au nouvel lycée d'accueil.

Je reconnais être informé(e) des dispositions des articles 441-6 et 441-7 du Code pénal, ce dernier prévoyant " [...] qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Signature du représentant légal si élève MINEUR ou Signature élève MAJEUR

INTERNAT - FICHE D'INSCRIPTION
Année scolaire 2026-20276

ÉLÈVE :

NOM et Prénom : **Classe :**

☐ Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat et m'engage à le respecter.

Signature de l'élève interne :

RESPONSABLES LÉGAUX :

Personne(s) juridiquement responsable(s) de l'élève :

☐ père ET mère ☐ père seul ☐ mère seule ☐ Autre (précisez).....

NOM et Prénom du tuteur légal 1) :.....

Adresse :

Email : Tél domicile : Tél portable :

☐ Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat et m'engage à le respecter.

Signature :

NOM et Prénom du tuteur légal 2 :.....

Adresse :

Email : Tél domicile : Tél portable :

☐ Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat et m'engage à le respecter.

Signature :

CORRESPONDANT : TOUS LES ELEVES INTERNES DOIVENT AVOIR UN CORRESPONDANT

En vertu de la réglementation, il est rappelé que tout élève interne doit obligatoirement avoir un correspondant sur Valence ou sa banlieue.

Le correspondant est le représentant légal de la famille absente. Il s'engage, en cas d'impossibilité de la famille, à accueillir l'élève lors de ses sorties et en cas de sanctions disciplinaires, de mesures sanitaires exceptionnelles, de personnel de surveillance en grève etc.

Pour le cas où la famille habite hors de France métropolitaine, le correspondant est le responsable des paiements des frais scolaires et de toutes les sommes dues à l'établissement.

IMPORTANT :

Il est rappelé aux parents leur pleine responsabilité dans la désignation du correspondant de leurs enfants : ce responsable doit leur donner toute assurance qu'il peut recevoir l'élève et à plus forte raison l'héberger.

A REMPLIR PAR LES PARENTS :

Je désigne comme correspondant de mon enfant :

NOM et Prénom du correspondant désigné par la famille :

Adresse :

Email : Tél domicile : Tél portable :

Signature du père :

Signature de la mère :

A REMPLIR PAR LE CORRESPONDANT :

Je soussigné, **M. Mme**

agissant en correspondant de l'élève **NOM Prénom** **Classe :**

déclare accepter la charge qui m'est confiée.

Fait à Le

Signature du correspondant :

Signature du/des responsables légaux :

AUTORISATIONS DE SORTIE – Élèves internes
LP Victor Hugo. Année scolaire 2026-2027

Principes généraux :

Dans la journée, de 8h00 à 17h30, les élèves internes bénéficient du régime général de sortie prévu au règlement intérieur de l'établissement.

Sorties en fin de journée et sorties du mercredi après-midi :

- De 17h30 à 17h55, les élèves internes ont la possibilité de sortir de l'établissement. Les familles qui ne souhaitent pas que leur enfant sorte de l'établissement sur ce créneau horaire le formalisent par écrit dès l'inscription sur ce document.

- Les élèves internes ont la possibilité de sortir de l'établissement le mercredi après-midi. Cette autorisation est donnée par la famille lors de l'inscription sur ce document. Le retour au lycée des élèves internes doit se faire au plus tard à **18h30** précises, où l'appel est réalisé. Tout retard à l'appel fera l'objet d'une information aux familles : l'élève s'expose alors à une punition.

Si vous lui accordez ces autorisations, votre enfant ne sera plus sous notre responsabilité à partir du moment où il sort de l'établissement, et ce jusqu'à son retour. L'élève interne doit respecter scrupuleusement les horaires sous peine d'exclusion du service de l'internat.

AUTORISATIONS PARENTALES DE L'ELEVE INTERNE :

FIN DE JOURNEE : de 17h30 à 17h55

☐ j'autorise

☐ je n'autorise pas

mon enfant à sortir de l'établissement sur le créneau 17h30 à 17h55.

MERCREDI APRES-MIDI : de 12h35 à 18h30

☐ j'autorise

☐ je n'autorise pas

mon enfant à sortir de l'établissement sur le créneau 12h35 à 18h30 le mercredi après-midi.

POUR LA NUITEE :

- Autorisations exceptionnelles :

Les élèves internes ont la possibilité de ne pas dormir ponctuellement (pour une nuit) à l'internat : cette autorisation doit être déposée par écrit (carnet de correspondance, mail, papier libre) auprès de la Vie scolaire au plus tard le jour même avant midi.

- Autorisations à l'année :

Les élèves internes ont la possibilité de ne pas dormir à l'internat pour une nuit fixe (le mardi soir par exemple). Cette autorisation est à déposer par écrit (carnet de correspondance, mail, papier libre) auprès des CPE le plus tôt possible dans l'année scolaire.

Attention :

L'élève qui bénéficie d'une autorisation d'absence à l'année et qui souhaite exceptionnellement rester à l'internat devra déposer une demande spécifique écrite et la remettre à la Vie scolaire avant midi.

En cas d'autorisation, je dégage le lycée Victor Hugo de toute responsabilité lorsque mon enfant sort de l'enceinte de l'établissement.

Date :

Signature de l'élève :

Signature du/des responsables légaux :

Demande d'inscription à l'INTERNAT :

Pour information, l'internat est un service annexe de la scolarité qui permet d'héberger les élèves du lundi soir au vendredi matin. Le statut d'interne implique que l'élève dorme TOUTES les nuits à l'internat. L'inscription n'est pas « automatique ». Compte-tenu des places limitées, une commission se réunira début juillet.

L'examen et le classement des demandes se feront en fonction de plusieurs critères : éloignement, difficultés de transport, situation sociale, référent.

☐ Je souhaite que mon enfant NOM..... et Prénom.....
soit interne au lycée (4 nuits d'hébergement, du lundi soir au vendredi matin)

☐ Je rédige ma demande

Notification de la décision d'admission à l'internat : un courrier sera envoyé aux familles début juillet pour valider ou non notifiant la décision d'admission ou de refus à l'internat.

LETTRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT

Signature du représentant légal :



ACADÉMIE
DE GRENOBLE

Collège
Appréhension
Présentation

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

A remplir par les parents ou tuteurs légaux de l'enfant dans le cadre de l'aptitude à suivre une formation professionnelle et à remettre au médecin lors de la visite médicale (code du travail : articles D4153-41 à D4153-47)

Carnet de santé indispensable

Nom et prénom de l'élève :

Né(e) le :/...../.....

Adresse :

Téléphone des représentants légaux :

Classe et section :

Coordonnées du médecin traitant :

A-t-il un Projet personnalisé de scolarisation :	Oui	Non
A-t-il des restrictions pour la pratique sportive ou pour l'EPS :	Oui	Non

Précisez :

Maladies : (entourer oui ou non)

Allergie :	respiratoire	cutanée	alimentaire	Oui	Non
Asthme	oui	oui	oui	non	non
Eczéma , urticaire	oui	oui	oui	non	non
Epilepsie	oui	oui	oui	non	non
Diabète	oui	oui	oui	non	non

Problème de dos , Scoliose ou autre : oui non

Si oui précisez :

Maladie ostéo-articulaire autre, épaules, genoux, chevilles ... oui non

Si oui Précisez :

Sensoriel :	problèmes de vue	oui	non	porte des lunettes : oui	non
Problèmes d'audition	oui	non	appareil : oui	non	non

Cardiaque oui non

Toutes pathologies ou maladies, accidents qui vous semblent importantes à nous communiquer :

Suivi actuel :

A-t-il un suivi psychologique oui non

Précisez :

A-t-il un suivi médical oui non

Précisez :

A-t-il un traitement médical oui non

Précisez :

Autres suivis oui non

Précisez :

Hospitalisation non oui (date) :

Précisez la raison :

Nous vous demandons de confier à votre enfant son carnet de santé, ses lunettes s'il en porte et copie de tous documents utiles en votre possession (copie de compte-rendu récents de radiographie, d'examen biologique, rapports médicaux, etc...)

INFORMATIONS IMPORTANTES :

La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences en cas d'utilisation de machines ou de conduites d'engins.
Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée, pendant le temps nécessaire.

Une inaptitude totale à la pratique de l'EPS ou « une dispense de sport » peut être incompatible avec l'aptitude aux travaux réglementés et demandera le ré-examen de l'aptitude aux travaux réglementés. Seule une inaptitude partielle à la pratique de l'EPS est cohérente avec la pratique professionnelle et permet l'aménagement de la pratique en EPS et l'adaptation du poste de travail.

Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus.

A
la

Signature de l'élève

Signatures des parents

A remettre sous pli cacheté pour le service de santé de l'établissement scolaire.

LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR HUGO
442 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE CEDEX

Service Santé Scolaire

Tél : 04.75.41.90.40
Fax : 04.75.41.67.43

Merci de bien vouloir remplir vos noms, prénoms, date de naissance, le tableau ci-dessous et signature :

DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL

Date de la demande :

Nom et prénoms de l'élève :

Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance : Département :

Classe au LP V.HUGO :

Etablissements précédents :

CLASSE	NOM et ADRESSE de L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE
3 ^{ème}	
2 nd e Générale	
Autre(s) scolarité(s)	

Date de la réponse :

Dossier complet – *Dossier incomplet* – *Dossier non retrouvé*

En retour : - élève non-inscrit
 - autre raison de non-envoi :

SIGNATURE du représentant légal :

Les formations

Bac Pro ASSP (Accompagnement Soins et Services à la personne)

Cap AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance)

Cap AAGA (Agent Accompagnement Grand Age)

CSAD (Certificat de Spécialisation Aide à Domicile)

sont soumises à **des vaccinations obligatoires pour pouvoir aller en PFMP**

DIPHTERIE

TETANOS

POLIOMYELITE

HEPATITE B

et à des vaccinations recommandées

COQUELUCHE ROR (Rougeole Oreillon Rubéole) HEPATITE A GRIPPE Saisonnière

Je m'engage à justifier ce schéma vaccinal pour l'élève =

Le/...../..... à Valence

Signature du représentant légal :

Les formations

Bac Pro ASSP (Accompagnement Soins et Services à la personne)

Cap AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance)

Cap AAGA (Agent Accompagnement Grand Age)

CSAD (Certificat de Spécialisation Aide à Domicile)

sont soumises à **des vaccinations obligatoires pour pouvoir aller en PFMP**

DIPHTERIE

TETANOS

POLIOMYELITE

HEPATITE B

et à des vaccinations recommandées

COQUELUCHE ROR (Rougeole Oreillon Rubéole) HEPATITE A GRIPPE Saisonnière

Je m'engage à justifier ce schéma vaccinal pour l'élève =

Le/...../..... à Valence

Signature du représentant légal :



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

LPVH

**LYCÉE PROFESSIONNEL
VICTOR HUGO**

Lycée Professionnel Victor Hugo
442 avenue Victor Hugo
BP 2130
26021 VALENCE Cedex
Tél. 04 75 41 90 40
Fax 04 75 41 67 43
Mail : ce.0260037z@ac-grenoble.fr

Affaire suivie par :

Service de santé du lycée

VALENCE, le

à :

Responsables légaux de l'élève:

en classe de :

Objet : Information aux parents des élèves mineurs affectés à des travaux réglementés (Organisation du suivi médical)

Madame, Monsieur,

Votre enfant, dans le cadre de la formation professionnelle choisie, devra être affecté à certains travaux réglementés par le code du travail.

S'agissant d'un élève mineur, et dans le cadre de la procédure de dérogation aux travaux réglementés par le code du travail (décret n° 2013914 du 11 octobre 2013 — article L 4153-9 du code du travail), **l'avis du médecin de l'éducation nationale** sur la compatibilité entre son état de santé et les tâches et travaux nécessaires à sa formation professionnelle est **obligatoire**. L'exécution de ces travaux ne pourra se faire que sur décision du chef d'établissement, et information de l'inspection du travail.

Dans les jours qui suivront son inscription, votre enfant recevra une convocation pour une visite médicale ou un entretien par le médecin et ou l'infirmier(ère), ainsi qu'un questionnaire de santé que vous devrez lui donner rempli, sous pli cacheté à l'attention du médecin. Votre enfant devra aussi se munir de son carnet de santé pour le contrôle des vaccinations

Tout élève qui se présentera à la visite médicale sans questionnaire rempli et signé des parents ne sera pas reçu. Cela compromet bien évidemment son travail en atelier et son départ en stage. De même s'il ne se présente pas à la convocation sans motif grave, il devra reprendre rendez-vous auprès du médecin conseiller technique du département, et pourra être convoqué en dehors du lycée dans un centre médico-scolaire, afin de se mettre en règle. Les frais de transport occasionnés par cette visite resteraient à la charge de la famille.

Je compte sur votre collaboration afin que votre enfant puisse bénéficier de ce rendez-vous médical dans les meilleures conditions possibles.

Le chef d'établissement